

Directives de financement

Fondements de la coopération avec la fondation Oliver Herbrich Fonds pour Enfants:

- Promotion dans le cadre de la coopération au développement dans le secteur de l'aide aux enfants et à la jeunesse (jeunes adultes de moins de 26 ans inclus).
- Soutien d'un nouveau projet (planifié, pas encore réalisé) avec une contribution maximale de 10.000 \$ États-Unis.
- Mise en oeuvre d'un projet sur initiative propre par un responsable de projet/une ONG expérimenté (e), domicilié (e) en Europe avec un promoteur sur place.
- Le promoteur met à la disposition les autres moyens financiers/ressources nécessaires à la réalisation du projet ou bien il lève les fonds (démarrage du projet conditionné au bouclage du financement).
- La mise à disposition des subventions se fait par traites, conformément à la progression du projet ainsi qu'après présentation d'une comptabilité fiable fondée sur un plan de financement.
- Garantie de la durabilité de l'entreprise par son intégration dans des structures existantes sur le terrain (organisation partenaire).
- Évaluation et gestion de qualité avant/pendant/après la mise en oeuvre, documentation régulière avec rapport final. – Un projet réussi devrait à l'avenir être autonome (indépendamment d'aide financière).

Évaluation

La gestion de la qualité et de la durabilité nous sont aussi importantes que la promotion.

Un échec éventuel de projet, même partiellement, est certes regrettable mais supportable, vu la subvention maximale de 10.000 \$ États-Unis. Le nombre de projets réussis le compense de toute façon.

Ainsi, il nous est possible de promouvoir, au-delà des sentiers battus, des projets innovants ou des idées expérimentaux.